

REPUBLICQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	BUXIERES-LES-MINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrêté portant permis de stationnement (travaux)

Le Maire de la commune de BUXIERES-LES-MINES,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de M GRIJALVO Christian, en date du 14 août 2023, qui souhaite effectuer des travaux de remaniement de toiture en occupant temporairement le domaine public au N° 21 Rue Gabriel Péri en cette commune ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 : du 16 août 2023 au 30 août 2023, M GRIJALVO Christian est autorisé à procéder aux travaux de remaniement de toiture (DP 003 046 23 A0014 du 23 juin 2023) aux N° 19 et 21 Rue Gabriel Péri.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- utilisation du trottoir sur environ 12m du 19 au 21 Rue Gabriel Péri, les piétons utiliseront le trottoir côté pair,
- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement en face du N° 14 Rue Gabriel Péri.

Article 3 : la signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 4 : M GRIJALVO Christian est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 5 : le maire de la commune et le commandant de gendarmerie de Bourbon l'Archambault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Fait à BUXIERES-LES-MINES, le 13 août 2023

Date d'affichage
16 août 2023
Acte rendu exécutoire
13 août 2023
Notifié le 13 août 2023
Signature



Le Maire,

OLIVIER Brigitte,

